

Pour le rectorat, le proviseur menacé de mort au nom de l'islam a quitté ses fonctions « pour convenance personnelle »

écrit par Maxime | 28 mars 2024





Grand partisan de la fonction publique, mon expérience administrative m'a appris cependant qu'il y a beaucoup de nuls dans les préfetures, rectorats et cités administratives en général.

Alors faut-il mettre sur le compte de la nullité ou sur celui de la manipulation cette déclaration du rectorat selon laquelle le **proviseur menacé de mort pour avoir demandé à une élève de retirer le voile islamique qu'elle n'avait effectivement par le droit de porter a quitté ses fonctions « pour convenances personnelles » ?**

Dans un grand élan de générosité, je retiens l'option d'une manipulation de l'opinion plutôt qu'une nullité crasse... à moins qu'il soit plus généreux de considérer que ce communiqué du rectorat de Paris est l'oeuvre d'un « innocent » ?

Le proviseur de la cité scolaire Maurice-Ravel à Paris, menacé de mort sur internet après une altercation avec une élève pour qu'elle enlève son voile, [a quitté ses fonctions](#), a indiqué mardi 27 mars le rectorat de Paris à l'AFP, confirmant un message interne à l'établissement.

Les faits remontent au 28 février. L'homme, proche de la retraite, avait « rappelé à trois élèves leur obligation de retirer leur voile » dans l'enceinte de l'établissement, selon le parquet. « L'une d'elles, majeure et scolarisée en BTS », avait « ignoré le proviseur, ce qui a provoqué une altercation », d'après la même source.

Des menaces de mort à l'encontre du proviseur avaient ensuite été proférées sur internet. Et l'élève en question l'avait accusé, dans [Le Parisien](#), de l'avoir « tapée violemment au bras ». Sa plainte pour violences n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail a été classée pour « infraction insuffisamment caractérisée », a précisé mercredi le parquet.

Dans la langue administrative, les convenances personnelles désignent les raisons qui ne concernent que la vie personnelle et le confort du fonctionnaire, dont on n'a pas à rendre compte à l'administration.

<https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/convenance>

Par exemple, un fonctionnaire qui demande une mutation sans rapprochement familial formule sa demande à titre de convenance personnelle et sera donc servi après ceux qui bénéficient d'une priorité familiale qu'ils devront justifier.

Autre exemple, un fonctionnaire qui choisit de vivre loin de son lieu de travail le fait à titre de convenances personnelles et n'a droit à aucun défraiement.

Et comme l'Administration est peu généreuse contrairement au préjugé selon lequel les fonctionnaires seraient des privilégiés, pour les déplacements les transports en commun sont préconisés et l'usage d'une voiture est considéré comme une convenance personnelle n'ouvrant droit à aucun défraiement ou à un défraiement peu avantageux sur la base du coût des transports en commun.

Une thèse a été consacrée à cette notion, envisagée comme un « comportement divergent », **une fantaisie du fonctionnaire, une liberté qui ne lui ouvre aucun droit et ne reçoit aucune caution de l'Administration qui l'emploie :**

<https://www.mollat.com/livres/606950/sophie-paricard-pioux-la-convenance-personnelle>

*« Le comportement divergent n'est ni fautif, ni légitime. [...] En effet, lorsque la convenance personnelle est visée, l'individu peut adopter un **comportement différent de celui qui est proposé sans avoir à s'en justifier.***

Mais en contrepartie, il en paie le prix sous forme de soulte juridique.

Il lui est interdit de prétendre aux avantages procurés par le comportement modèle« .

Alors déclarer que le proviseur déciderait par pure convenance personnelle de quitter son poste après y avoir été menacé de mort, c'est nous prendre pour des imbéciles.

Ce proviseur n'a pas agi à sa guise, librement, par fantaisie mais par contrainte islamique !

Il l'a fait car on vit en pays de charia !

On comprend parfaitement, depuis au moins l'assassinat de Samuel Paty (mais les plus lucides le savaient déjà depuis des dizaines d'années), puis Dominique Bernard, que le pauvre homme **n'a pas eu le choix.**

Il a dû quitter ses fonctions pour ne pas subir le même sort, alors qu'il n'avait fait que son métier, les signes islamiques et plus généralement religieux étant interdits dans les établissements publics.

Sa responsabilité de proviseur était effectivement de demander le retrait du signe à l'élève.

Loin de le couvrir, le rectorat donc considère que ce monsieur a fait comme il lui chantait alors qu'il aurait pu continuer tranquillement à aller travailler au même endroit... ou ailleurs, loin de son domicile, ailleurs où il n'aurait de toute façon pas eu de tranquillité maintenant qu'il était identifié comme cible.

Vraiment ? Après Samuel Paty ?

Après Dominique Bernard ?

Après Charlie Hebdo, et tant d'autres (Salman Rushdie, Theo van Gogh...) ?

Il me semble que parler en ces circonstances de « convenances personnelles » relève du pur scandale.

*« Le proviseur du lycée Maurice-Ravel arrivant à quelques mois de sa retraite, il a été décidé, au vu des événements qui ont marqué ces dernières semaines, de leur médiatisation et de l'impact qu'ils ont pu avoir sur lui, de lui accorder, en accord avec la direction de l'académie de Paris, un départ anticipé », a précisé le rectorat de Paris, qui a invoqué également des « **convenances personnelles** ».*

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/proviseur-menace-de-mort-a-paris-ce-que-lon-sait-apres-sa-demission-b060c4b4-ec11-11ee-9706-81db63ab310d>

Non, non et non !

Ce ne sont pas des convenances personnelles, même en partie !

Cet homme ne pouvait tout simplement plus exercer son métier à cause de la menace qui pesait sur lui, dans cet établissement comme dans un autre !

Parce que la tentacule islamiste a envahi tout le territoire avec la complicité de ceux qui se sont succédé au pouvoir et de ceux qui y sont encore !

Je ne sais pas si l'auteur du communiqué est le même que celui qui menaçait les parents dénonçant le harcèlement scolaire de poursuites...

En tout cas, cela fait vraiment du mal de payer des impôts pour payer ces gens-là !

<https://resistancerepublicaine.com/?s=rectorat>